



ENTRE 2 RONDES

LE BULLETIN DU SYNDICAT DE LA
SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

No 133 • Juin 2021

**NOUS DEVONS
OBTENIR**

L'ÉQUILIBRE

**POUR TOUT
LE DOMAINE DE
LA SÉCURITÉ
DU QUÉBEC**



Nous sommes là pour vous... partout au Québec!

<http://uasq8922.org> • journal8922@uasq8922.org

Message du président

Métallos Section Locale 8922

SÉCURITÉ PRIVÉE AU QUÉBEC

Plus de 16,000 membres aux quatre coins du Québec, répartis dans plusieurs secteurs d'activité (Signaleurs Routiers, Agents de Sécurité et Pompiers), ceux-ci travaillent dans tous les bâtiments provinciaux, fédéraux, municipaux, privés, chantiers, etc.

Suite aux élections, l'équipe entière est réélue, nous pouvons maintenant nous concentrer sur la négociation des agents et agentes de sécurité; au moment d'écrire ce texte nous sommes dans notre présentation du projet dans 34 villes. Malgré les difficultés que la Covid nous impose nous aurons réussi à présenter ce projet partout au Québec.

Nous avons terminé la négociation pour la sûreté de l'aéroport de Québec, le chantier de l'aéroport de Québec, les signaleurs routiers de Garda ainsi que les pompiers de Garda, encore là, malgré la Covid les négociations se poursuivent.

Nous souhaitons la bienvenue aux travailleurs de Prévention Sécurité ainsi qu'aux travailleurs de Noctis, pour ceux-ci nous devons faire plusieurs négociations de Convention collective.

Quant aux élections, les postes élus sont les suivants:

Président: Patrick Pellerin

Vice-Président : Guy Doré

Archiviste: Vincent Boily

Financier: Serge St-Amand

Trésorier: Denis Fafard

Syndics: Luc Boisvert, Nicole Paradis

Alain Tremblay

Garde ext.: Michele Verreault

Garde int.: Patrick Payette

Guide: Johanne Richard



Dans chacun de leurs rôles au sein de l'Exécutif, ils accomplissent un excellent travail. Continuons tous ensemble à travailler de concert, unis.

Nous avons depuis quelques années apporté beaucoup de changements à la Section locale. Plusieurs d'entre eux furent un succès, d'autres ne sont tout simplement pas arrivés à maturité.

Nous sommes présents pour vous partout au Québec

Patrick Pellerin, Président

DU CÔTÉ DU RECRUTEMENT...

Nous avons le plaisir de vous informer que les agents de sécurité de Production Sécurité sont maintenant membres de la Section locale 8922 après avoir signé une accréditation provinciale. Ils se trouvent dans plusieurs secteurs de travail et nous sommes très heureux de les accueillir dans notre grande famille!

D'autre part plusieurs accréditations ont été ajoutées du côté de la compagnie Noctis sur quelques contrats dans le domaine de la santé. Nous vous tiendrons au courant des développements dans les prochains numéros.

Nous souhaitons également une cor-

diale bienvenue à M. Yvon Mucienko qui travaille en étroite collaboration avec Mme Nicole Paradis pour le service du Recrutement. M. Mucienko cumule une très grande expérience dans le domaine syndical au sein des Métallos.

PRENEZ SOIN DE VOUS !

Oui, dans le domaine de la Sécurité, notre ADN est d'aider notre prochain, d'être au service des autres mais **TROP SOUVENT ON S'OUBLIE SOI-MÊME !!**

Quand soi-même on ne va pas très bien on ne peut pas vraiment aider les autres. Alors, n'hésitez pas à contacter vos Délégué.es sociaux avant de crouler sous des fardeaux, **FAITES DE LA PRÉVENTION POUR VOUS-MÊME!** Dernièrement, j'ai eu plusieurs appels pour aider des gens qui avaient trop longtemps attendu et qui se sont retrouvés en grande

détresse...**Les temps sont difficiles : ne jouons pas aux super-héros! La vie n'est pas un jeu vidéo où l'on a plusieurs vies : on n'a qu'une santé, prenons-en soin, pour nous et pour nos proches.**

Les Délégué.es sociaux sont là pour vous écouter et vous aider à connaître quelles ressources sont disponibles dans votre région. Dans notre industrie nous n'avons pas à travailler en équipe uniquement dans le travail mais aussi dans notre santé mentale commune.

C'est une question d'équilibre!

Je vous invite à consulter la page arrière pour connaître les coordonnées de vos délégué.es sociaux.

Marc Lacasse,
Délégué social

SOYONS SOLIDAIRES AUSSI DANS NOTRE SANTÉ!



Le port du masque et la distanciation seront de rigueur TOUT le long des réunions.

Assemblées générales – Mars 2021

QUÉBEC :

1^{er} juin ----- **17h30**

2 juin ----- 9h

Hôtel Must

1345, route de l'Aéroport,
L'ancienne Lorette (Qc)
G2G 1G5 (Salle à confirmer à l'entrée)

TROIS-RIVIÈRES :

2 juin ----- **17h30**

3 juin ----- 9h

Holiday Inn Express

2000, des Grands Marchés
Trois-Rivières (Qc) G8Z 1B7
(Salle à confirmer à l'entrée)

MONTRÉAL :

3 juin ----- **17h30**

4 juin ----- 9h

Auberge Royal Versailles

7200, rue Sherbrooke Est
Montréal (Qc) H1N 1E7
(Salle à confirmer à l'entrée)

NOTEZ BIEN

Dû aux circonstances actuelles,
nous avons dû devancer l'heure

des assemblées de soir

qui débiteront
exceptionnellement
à **17h 30.**

ORDRE DU JOUR

- 1) Ouverture de l'assemblée
- 2) Lecture de l'ordre du jour
- 3) Appel des officiers
- 4) Lecture du procès-verbal de la dernière assemblée
- 5) Lecture de la correspondance
- 6) Rapport financier
- 7) Rapport des Syndics
- 8) Rapport du Comité de griefs
- 9) Rapport du Comité de SST
- 10) Rapport du Permanent
- 11) Rapport du Président
- 12) Varia
- 13) Ajournement

N.B. Votre carte de membre est obligatoire pour assister aux assemblées générales.

VOUS AVEZ DÉMÉNAGÉ ou PRÉVOYEZ LE FAIRE ? N'OUBLIEZ PAS DE FAIRE VOTRE CHANGEMENT D'ADRESSE !

Au Québec, beaucoup de gens déménagent au mois de juillet. Ne remettez pas à demain pour aviser votre Section locale de tout changement d'adresse ou de vos coordonnées pour vous rejoindre.

Comme nous faisons plusieurs rencontres régionales durant l'année, vous pourrez être mis au courant en temps réel. Ceci aidera également le département des assurances à vous joindre facilement et, si vous avez un grief en cours, permettra à la personne responsable de votre dossier de grief de vous rejoindre pour faire un suivi dans votre dossier.

Vous pouvez facilement communiquer avec nous, via **NOTRE ADRESSE INTERNET**, la poste, PAR COURRIEL à : journal8922@uasq8922.org, au numéro de téléphone sans frais pour tout le Québec ou directement à un des délégués. Vous trouverez toutes les coordonnées en dernière page. Vous pouvez aussi le faire par télécopieur (fax) au 514. 522. 5220.

Si vous avez fait votre changement d'adresse chez votre employeur, c'est très bien car c'est **votre responsabilité** de le faire, et cela pourrait vous éviter des problèmes.

Finalement, n'oubliez pas de le faire aussi au Bureau de Sécurité Privée (BSP) pour conserver la validité de votre permis! Voyons ce que stipule la convention, **Article 11.03** - Perte d'ancienneté et d'emploi - #8 : défaut de maintenir valide son permis d'agent de sécurité conformément aux dispositions de l'article 23.02 (voir cet article).

Nom : _____

Prénom : _____

Téléphone (jour) : (_____) _____

Téléphone (soir) : (_____) _____

Cellulaire : (_____) _____

Adresse courriel (s'il y a lieu) : _____

Nouvelle adresse : _____

Date du déménagement (si connue) : _____

Nom de l'employeur : _____

Postez ce formulaire complété à :

UASQ, 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal, Québec H1V 1J7

NOTICE NÉCROLOGIQUE IN MEMORIAM



NOM	PRÉNOM	ÂGE	DÉCÈS	COMPAGNIE
Bellerose	Sylvie	57	11.02.2021	Garda
Fils-Aimé	Kertus	58	14.03.2021	Garda
Hull	Robert	58	13.02.2021	Garda
Laurent	Cherly	43	17.01.2021	C.C.C.
Mondésir	Donalson	35	27.02.2021	Securitas
Tshiya	Wivine	50	03.04.2021	Garda

Nos plus sincères condoléances aux parents et
aux proches des familles éprouvées.

Enfin un courtier d'assurances qui vous éclaire !
Programme d'assurances automobile et habitation de groupe... Et bien plus !

BURROWES
COURTIERS D'ASSURANCES
www.burrowes.ca

Fini l'insécurité !
Escomptes exclusifs
pour les agents de sécurité
et leur famille.*

*Syndicat des métallos - section locale 8922

Super prix ! Service exceptionnel ! • Facilités de paiement ! (sans frais ni intérêts) Appelez-nous pour obtenir une soumission !

Comparez et économisez ! 1-888-522-2661



Confrère, consœur,

Depuis quelque temps, il y a des travailleurs qui m'ont fait savoir que certains employeurs leur disent qu'ils doivent fournir leurs propres masques pour certains dont les deux mètres de distanciation ne peuvent être respecté par des visières de protection.

Il y a même des travailleurs qui doivent fournir le désinfectant pour les mains!

Votre employeur DOIT vous fournir les équipements de protection individuels à ses frais et ce, dans TOUS les milieux de travail.

L'argument de dire que le client ne les paye pas, ce n'est pas votre problème !!!!

Plus bas, vous verrez une partie de la loi, j'ai exclu les articles qui ne visaient pas les agents de sécurité et les signaleurs.

LOI SUR LA SANTÉ ET LA SÉCURITÉ DU TRAVAIL

51. L'employeur doit prendre les mesures nécessaires pour protéger la santé et assurer la sécurité et l'intégrité physique du travailleur. Il doit notamment:

- 1° **s'assurer** que les établissements sur lesquels il a autorité sont **équipés et aménagés** de façon à assurer la protection du travailleur;
- 2° **désigner des membres de son personnel chargés des questions de santé et de sécurité** et en afficher les noms dans des endroits visibles et facilement accessibles au travailleur;
- 3° **s'assurer** que l'organisation du travail et les méthodes et techniques utilisées pour l'accomplir sont **sécuritaires** et ne portent pas atteinte à la santé du travailleur;
- 4° **contrôler** la tenue des lieux de travail, fournir des installations

sanitaires, l'eau potable, un éclairage, une aération et un chauffage convenable **et faire en sorte que les repas pris sur les lieux de travail soient consommés dans des conditions hygiéniques;**

- 5° utiliser les méthodes et techniques visant à identifier, contrôler et éliminer les risques pouvant affecter la santé et la sécurité du travailleur;
- 7° **fournir un matériel sécuritaire et assurer son maintien en bon état;**
- 8° **s'assurer** que l'émission d'un contaminant ou l'utilisation d'une matière dangereuse ne porte pas atteinte à la santé ou à la sécurité **de quiconque** sur un lieu de travail;
- 9° **informer adéquatement le travailleur sur les risques reliés à son travail et lui assurer la formation, l'entraînement et la supervision appropriés afin de faire en sorte que le travailleur ait l'habileté et les connaissances requises pour accomplir de façon sécuritaire le travail qui lui est confié;**
- 10° **afficher**, dans des endroits visibles et facilement accessibles aux travailleurs, **les informations qui leur sont transmises par la Commission, l'agence et le médecin responsable**, et mettre ces informations à la disposition des travailleurs, du comité de santé et de sécurité et de l'association accréditée;
- 11° **fournir gratuitement au travailleur TOUS les moyens et équipements de protection individuels choisis par le comité de santé et de sécurité conformément au paragraphe 4° de l'article 78 ou, le cas échéant, les moyens et équipements de protection individuels ou collectifs déterminés par règlement et s'assurer que le travailleur, à l'occasion de son travail, utilise ces moyens et équipements;**
- 13° **communiquer** aux travailleurs, au comité de santé et de sécu-

rité, à l'association accréditée, au directeur de santé publique et à la Commission, la liste des matières dangereuses utilisées dans l'établissement et des contaminants qui peuvent y être émis;

- 14° **collaborer avec le comité de santé et de sécurité** ou, le cas échéant, avec le comité de chantier ainsi qu'avec toute personne chargée de l'application de la présente loi et des règlements et leur fournir tous les renseignements nécessaires;
- 15° mettre à la disposition du comité de santé et de sécurité **les équipements, les locaux et le personnel clérical nécessaires** à l'accomplissement de leurs fonctions.

AUTRE SUJET DONT JE NE PEUX PASSER SOUS SILENCE

À chaque année, j'entends des histoires sur de la violence dans un milieu de travail, comme un travailleur poussé ou frappé par un confrère au travail. J'ai même entendu qu'un chef de poste avait donné un coup pied à une travailleuse qui lui a causé une blessure!

Si vous êtes victime de voies de fait, **vous DEVEZ déposer une plainte à la police.**

Votre employeur n'a pas tendance à faire appliquer la justice, surtout quand il est question d'un chef de poste ou d'un supérieur : ils ont tendance à étouffer l'affaire.

Personne en 2021 ne devrait subir un tel préjudice et encore moins de l'accepter ou de le garder sous silence.

La violence dans les milieux de travail, C'EST TOLÉRANCE ZÉRO !!!

 Ce message s'adresse exclusivement aux agents de sécurité et aux signaleurs routiers.



S'INVESTIR POUR
UNE MEILLEURE SOCIÉTÉ.

Vous travaillez fort et votre argent devrait en faire autant !

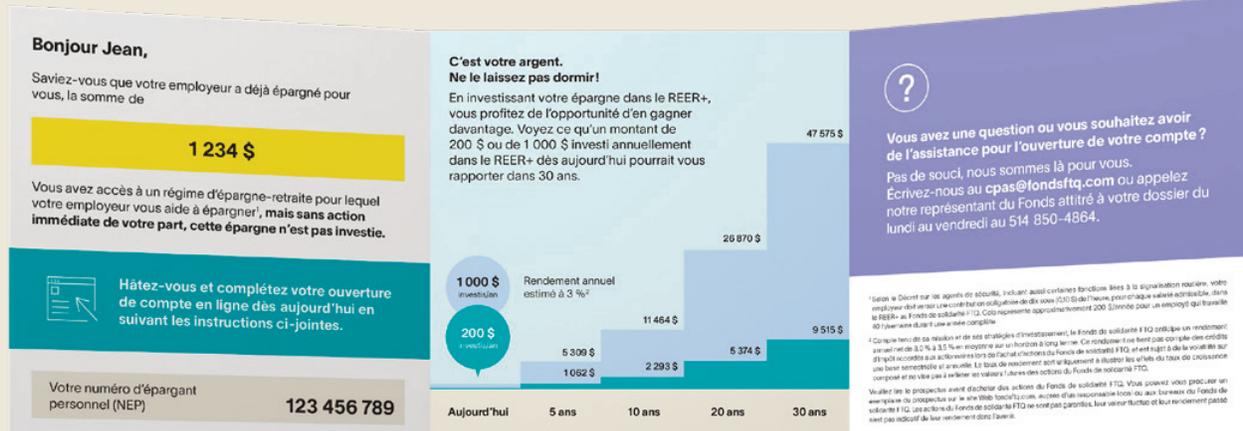
Votre employeur épargne pour vous.
Profitez-en en finalisant l'ouverture de votre REER+ au Fonds de solidarité FTQ !

Vous ne savez pas comment ? Nous pensons à tout !

Avant d'entreprendre votre démarche, attendez l'arrivée prochaine de notre dépliant explicatif dans votre boîte aux lettres.

Vous y découvrirez **combien votre employeur a épargné pour vous** jusqu'à maintenant, ainsi que votre **numéro d'épargnant personnel** nécessaire pour finaliser l'ouverture de votre compte.

Un agent prendra aussi contact avec vous pour vous accompagner.



Bonjour Jean,

Saviez-vous que votre employeur a déjà épargné pour vous, la somme de

1 234 \$

Vous avez accès à un régime d'épargne-retraite pour lequel votre employeur vous aide à épargner¹, mais sans action immédiate de votre part, cette épargne n'est pas investie.

Hâtez-vous et complétez votre ouverture de compte en ligne dès aujourd'hui en suivant les instructions ci-jointes.

Votre numéro d'épargnant personnel (NEP) **123 456 789**

C'est votre argent. Ne le laissez pas dormir!

En investissant votre épargne dans le REER+, vous profitez de l'opportunité d'en gagner davantage. Voyez ce qu'un montant de 200 \$ ou de 1 000 \$ investi annuellement dans le REER+ dès aujourd'hui pourrait vous rapporter dans 30 ans.

Investissement	5 ans	10 ans	20 ans	30 ans
200 \$	1 052 \$	2 293 \$	5 374 \$	9 515 \$
1 000 \$	5 309 \$	11 464 \$	26 870 \$	47 575 \$

Rendement annuel estimé à 3 %*

Vous avez une question ou vous souhaitez avoir de l'assistance pour l'ouverture de votre compte ? Pas de souci, nous sommes là pour vous. Écrivez-nous au cpas@fondsftq.com ou appelez notre représentant du Fonds attiré à votre dossier du lundi au vendredi au 514 850-4864.

* Selon le Décret sur les agents de sécurité, incluant aussi certaines fonctions liées à la signalisation routière, votre employeur doit en plus contribuer au obligatoire de dix fois (10x) de l'heure travaillée chaque semaine admissible dans le REER+ au Fonds de solidarité FTQ. Ceci représente approximativement 200 \$ par semaine pour un employé qui travaille 40 heures dans une semaine complète.

1. Comme prévu de sa mission et de ses stratégies d'investissement, le Fonds de solidarité FTQ attribue un rendement annuel net de 3,0 % à 3,5 % en moyenne sur un horizon à long terme. Ce rendement peut varier par rapport aux rendements réels obtenus lors de l'achat et/ou de la vente des actions du Fonds de solidarité FTQ, et est sujet à de la volatilité sur une base semestrielle et annuelle. Le taux de rendement sert à illustrer les effets du taux de croissance composé et ne vise pas à prédire les performances des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web.fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

 Communiquez avec nous au cpas@fondsftq.com

Veillez lire le prospectus avant d'acheter des actions du Fonds de solidarité FTQ. Vous pouvez vous procurer un exemplaire du prospectus sur le site Web.fondsftq.com, auprès d'un responsable local ou aux bureaux du Fonds de solidarité FTQ. Les actions du Fonds de solidarité FTQ ne sont pas garanties, leur valeur fluctue et leur rendement passé n'est pas indicatif de leur rendement dans l'avenir.

Dans ces temps difficiles pour l'ensemble des Québécois, n'oubliez pas que vous avez droit à un Programme d'aide disponible 24 / 7 pour TOUS nos membres.

C'EST CONFIDENTIEL et GRATUIT.

Vous avez droit à un certain nombre de consultations par sujet, disponible 24/7 tout est pensé pour vous aider.

Un simple appel peut faire une immense différence.

N'attendez pas : vaut toujours mieux prévenir que guérir!

VOTRE SANTÉ : c'est priorité # 1

BCH CONSULTANTS

LE SAVIEZ VOUS ?

- 50%** DES ABSENCES EN MILIEU DE TRAVAIL SONT LIÉES À UN TROUBLE DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE
- 1/5** PERSONNE EST CONFRONTÉE À UNE PROBLÉMATIQUE DE SANTÉ PSYCHOLOGIQUE
- 4/5** PERSONNES S'EN RÉTABLISSENT SI ELLES SONT TRAITÉES
- 2/3** PERSONNES ATTEINTES NE VONT PAS CHERCHER L'AIDE DONT ELLES ONT BESOIN PAR CRAINTE D'ÊTRE JUGÉE

Vous vivez des difficultés :

- Personnelles** | Dépression, anxiété, stress, estime de soi, dépendances, ...
- De couple** | Communication, insatisfaction, infidélité, sexualité, séparation/divorce, violence conjugale,...
- Familiales** | Famille reconstituée, relation parents/enfants et adolescents, problèmes scolaires, ...
- Au travail** | Conflit entre collègues, gestion de tâches, épuisement professionnel, harcèlement,...
- Financières & légales** | endettement, faillite, divorce, garde légale, poursuite, ...

TOUS LES MEMBRES ET LEUR FAMILLES ONT DROIT À :

PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS
6 RENCONTRES / ANNÉE PAE
1ER AVRIL AU 31 MARS

1.800.525.0997
consultantsbch.com

RAPIDE - CONFIDENTIEL
PAYÉ À 100% PAR LE SYNDICAT



VOICI UNE PARTIE DES SERVICES OFFERTS. QUI CONTACTER ?

DÉLÉGUÉS DE GRIEF	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	DÉLÉGUÉS RÉGIONAUX	RECRUTEMENT
<p>Vincent Boily Cell. : 514 771-8922 vboily@uasq8922.org</p> <p>Luc Boisvert Cell. : 819 244-6989 lboisvert@uasq8922.org</p> <p>Denis Fafard Cell. : 514 718-8922 dfafard@uasq8922.org</p> <p>Nancy Larche Cell. : 514 709-8922 nlarche@uasq8922.org</p> <p>Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org</p>	<p>Abitibi Christine Dessureault Cell. : 819 218-4183 cdessureault@uasq8922.org</p> <p>Bas St Laurent • Gaspésie Cell. : 1 800 361-2914</p> <p>Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226 mverreault@uasq8922.org</p> <p>Gatineau Johanne Richard Cell. : 819 661-6292 jrichard@uasq8922.org</p> <p>Laurentides • Lanaudière Johanne Bourcier Cell. : 450 758-5729 jbourcier@uasq8922.org</p> <p>Mauricie • Sherbrooke Centre-du-Québec Christian Fontaine Cell. : 819 266-8922 cfontaine@uasq8922.org</p> <p>Montréal et environs Rénald Presseault Cell. : 514 894-8922 rpresseault@uasq8922.org</p>	<p>Québec Daniel Desjardins Cell. : 418 509-3939 ddesjardins@uasq8922.org</p> <p>Saguenay • Lac St-Jean Alain Tremblay Cell. : 418 944-8922 atremblay@uasq8922.org</p> <p>DÉLÉGUÉS SOCIAUX</p> <p>Bas Saint-Laurent • Gaspésie Denis Joncas Cell. : 418 714-2622</p> <p>Côte-Nord Michèle Verreault Cell. : 418 293-7226</p> <p>Montréal et environs Marc Lacasse Cell. : 514 707-8922 mlacasse@uasq8922.org</p> <p>Québec Florence Bédard Cell. : 418 569-1907</p>	<p>Nicole Paradis Cell. : 514 978-8922 nparadis@uasq8922.org</p> <p>Yvon Mucienko Cell. : 514 702-8922</p> <p>REPRÉSENTANT SST</p> <p>Guy Doré Vp région de Québec 418 622-8044, p. 322 1 800 361-2914 Cell. : 418 576-2778 Télé. : 418 622-8091 gdore@uasq8922.org sst@uasq8922.org</p> <p>DÉLÉGUÉ, SIGNALISATION ROUTIÈRE</p> <p>Secteur Montréal John Bélanger Cell. : 514 977-9980 jbelanger@uasq8922.org</p>

En raison de l'actuelle pandémie de la Covid-19, tous nos services sont opérationnels, à l'exception de nos bureaux. Vous pourrez nous contacter par téléphone au :

514 222-7702 ou 514 622-3094

Nous vous invitons à consulter notre site internet, www.uasq8922.org, afin d'obtenir tous nos numéros de téléphone ainsi que nos adresses courriels. Merci.

NOUS AIMERIONS AVOIR DES NOUVELLES DE VOUS!

Faites-nous parvenir des histoires ou des faits vécus au Comité du journal. Nous vous invitons à utiliser notre adresse courriel pour ce que vous désirez partager. Merci de participer à la réalisation de votre journal syndical! journal8922@uasq8922.org Visitez notre site web! www.uasq8922.org !

ENTRE 2 RONDES

est publié par le Comité d'information du syndicat et expédié à tous les membres syndiqués de la Section locale 8922, située au 4115, rue Ontario Est, bureau 310, Montréal (Québec) H1V 1J7.

Tirage : 14 000 exemplaires
Dépôt à la Bibliothèque du Québec
Numéro 133 juin 2021
Poste-Publication no 41020006



Membres du Comité :

Guy Doré, Marc Lacasse, Patrick Pellerin.

Note : Dans le texte le masculin est utilisé dans le seul but d'en faciliter la lecture.